

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ENTREPRISES
D'EXPÉDITION ET D'EXPORTATION DE FRUITS ET LEGUMES
du 17 DÉCEMBRE 1985**

ÉTENDUE PAR ARRÊTE DU 24 AVRIL 1986
JOURNAL OFFICIEL DU 8 MAI 1986

AVENANT N° 25 A LA GRILLE DES SALAIRES CONVENTIONNELS

Entre les organisations soussignées :

**L'ASSOCIATION NATIONALE DES EXPÉDITEURS ET EXPORTATEURS DE FRUITS ET LEGUMES
(ANEEFEL)**

d'une part,

et :

**LA FEDERATION GENERALE DES TRAVAILLEURS DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES
SERVICES ANNEXES - FGTA-FO,**

**LA FEDERATION DES SYNDICATS CFTC COMMERCE, SERVICES ET FORCE DE
VENTE - CSFV,**

LA FEDERATION DES SERVICES-CFDT,

LA FEDERATION DU COMMERCE-CGT,

LA FNAF CGT

d'autre part,

Il a été décidé la mise en place d'une nouvelle grille des salaires conventionnels applicable au 1^{er} mars 2021. Celle-ci est adressée aux Pouvoirs Publics pour extension au titre de l'Article L. 2231-6 du Code du Travail.

Compte-tenu de l'objet de l'accord, il n'y a pas de dispositions spécifiques aux entreprises de moins de 50 salariés.

Les partenaires sociaux affirment leur attachement à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et, conformément aux dispositions des articles L. 2241-1 et suivants du code du travail, s'engagent à la suppression des écarts de rémunérations et à promouvoir l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Fait à Paris, le 1er mars 2021

M AB. SY

Grille conventionnelle pour l'horaire légal (35 h/semaine)
Applicable au 1^{er} mars 2021 -

CATEGORIE	NIVEAU	euros
Ouvrier/Employé	I	1554,69
	I Bis	1569
	II	1581
	III	1591
	IV	1652
	V	1672
Technicien/AM	I	1894
	II	2044
Cadre	I	2947
Cadre de Direction	II	3481

L'ANEEFEL <i>Regis L'Hontellier</i> 	La CFDT <i>Yin Samuel</i> 
La CFTC CFSV	La CGT Commerce et services
La FNAF CGT	FGTA-FO <i>Angélique Bruneau</i> 